Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202611-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
08 Avril 2026

N°08.04.2026.11

OBJET :

Désignation des représentants de la commune au SDEF – Territoire d'énergie Finistère

Date de convocation :
02 Avril 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	3
Nombre de pouvoirs :	1

Vote :	
Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le huit Avril à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GESTIN Philippe, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa.
Etaient absents excusés : M GAKIERE Fabrice, M PETIT Frédéric, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette.

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF – Territoire d'énergie Finistère) est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'électricité sur le territoire des communes membres, en lieu et place de celles-ci, en qualité d'autorité concédante.

Au-delà de cette mission historique, le SDEF exerce des compétences élargies afin d'accompagner les collectivités finistériennes dans la transition énergétique, notamment en matière d'énergies renouvelables, d'éclairage public, de réseaux de communication, de mobilité électrique, de chaleur et de froid, ainsi que par le développement d'outils numériques au service de la maîtrise de l'énergie.

En tant que commune membre du SDEF, la commune de Briec doit, à la suite du renouvellement du conseil municipal, procéder à la désignation de ses représentants appelés à siéger au sein des instances du syndicat. Conformément aux statuts du SDEF et aux informations transmises par son Président, chaque commune membre doit désigner :

- deux représentants titulaires,
- deux représentants suppléants.

Les représentants communaux sont appelés à siéger :

- au sein des comités territoriaux du SDEF,
- et au sein des collèges électoraux, au nombre de dix à l'échelle départementale, qui constituent le cœur du dispositif de représentation des collectivités membres du syndicat.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202611-DE

La commune de Briec relève du collège électoral de Quimper, lequel se réu[illegible] des délégués communaux appelés à siéger au comité syndical du SDEF. La réunion du collège électoral de Quimper est prévue le 12 mai 2026 à 20h00, au siège du SDEF, salle des conférences, à Quimper.

Il est rappelé qu'en application de l'article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales, à défaut de désignation expresse par le conseil municipal, la commune est représentée de droit par le maire et le premier adjoint. Il appartient donc au conseil municipal de procéder formellement à cette désignation.

La désignation des représentants de la commune au sein d'un établissement public de coopération intercommunale constituant une nomination, elle doit intervenir au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.5211-8 ;
Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF) ;
Vu les courriers du Président du SDEF en date des 11 mars 2026 et 23 mars 2026 relatifs à la désignation des représentants communaux ;

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la commune de Briec au SDEF.
2. De désigner, pour représenter la commune de Briec au sein du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), les représentants suivants :

Représentants titulaires :
– FÉREC Thomas
– LE MEN Bruno

Représentants suppléants :
– CAUGANT Jean-Pierre
– DUMOULIN Murielle

3. De préciser que les représentants ainsi désignés siégeront au sein du collège électoral de Quimper, chargé d'élire les délégués communaux appelés à siéger au comité syndical du SDEF.
4. De transmettre la délibération au SDEF avant le 18 avril 2026, conformément à la demande du syndicat.

Fait et délibéré le 08 Avril 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

